

Le Vélodrome Raymond Poulidor

Seul vélodrome couvert avec une piste en béton en France, le vélodrome communautaire Raymond Poulidor est un équipement exceptionnel qui répond à toutes les attentes des amateurs ou professionnels du cyclisme sur piste.

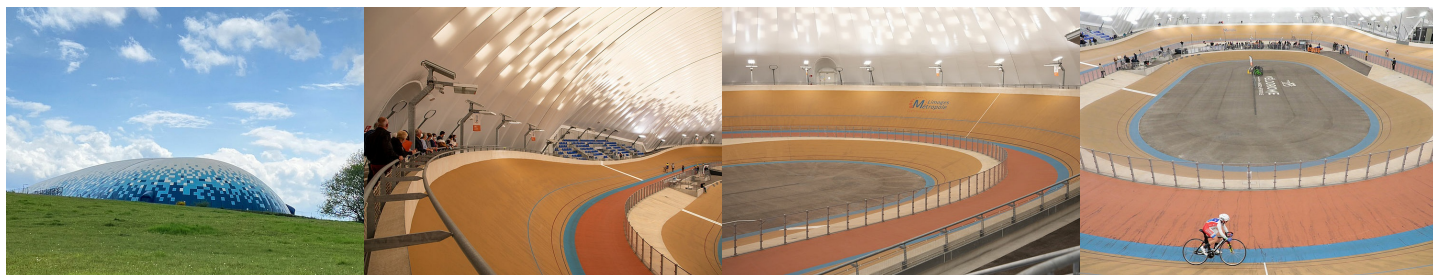
Présentation du vélodrome de Limoges Métropole

Le 1er septembre 2014, Limoges Métropole lançait la première phase du chantier du vélodrome par des travaux de terrassement sur un site de plus de 2,3 hectares, à **Bonnac-la-Côte** (<https://www.limoges-metropole.fr/limoges-metropole/20-communes/bonnac-la-cote-125>).

Le vélodrome (hors couverture) a ouvert sa piste aux pratiquants, le 2 juin 2017. Dans un premier temps, seuls les clubs de cyclisme locaux, les coureurs cyclistes de comités départementaux et du comité régional Nouvelle-Aquitaine ont eu accès à la piste, gratuitement.

Puis, afin de garantir une utilisation optimale, Limoges Métropole a choisi d'équiper le vélodrome d'une couverture pour maintenir la piste sèche et assurer une utilisation continue de l'équipement, quelles que soient les conditions météorologiques. Une structure gonflable constituant un clos couvert a été retenue comme solution.

Depuis septembre 2019, le vélodrome (avec la couverture) est accessible à un public plus large permettant l'apprentissage de la discipline auprès des scolaires et du grand public. Une tarification a alors été mise en place.



La Communauté Urbaine a reconnu d'intérêt communautaire la construction d'un vélodrome, une structure jusqu'alors inexistante sur le territoire Limousin et s'est engagée dans la réalisation de ce grand équipement. L'objectif principal de la construction de ce vélodrome est de **répondre à la demande des différentes associations sportives et clubs du territoire** et au-delà, mais également de **mettre à la disposition de tous un site d'entraînement sécurisé, permettant à la fois le développement de la pratique du cyclisme sur piste et l'organisation d'activités à destination des enfants (scolaires, centres de loisirs, etc.)**.



Le vélodrome et ses annexes ont été conçus pour y accueillir des compétitions de niveau national. Afin de s'assurer de l'homologation de l'équipement, la **Fédération Française de Cyclisme (FFC)** (<https://ffc.fr>) a été associée à la conception et à la réalisation de l'équipement.

Le vélodrome, dans son ensemble, a été baptisé « **Raymond Poulidor** » afin de rendre hommage à la carrière de ce grand coureur haut-viennois.

(https://fr.wikipedia.org/wiki/Raymond_Poulidor) Quant à la piste de l'équipement, elle a été baptisée « **André Raynaud** » ([https://fr.wikipedia.org/wiki/André_Raynaud_\(cyclisme\)](https://fr.wikipedia.org/wiki/André_Raynaud_(cyclisme))), haut-viennois également, star française du cyclisme sur piste du début du XXème siècle.





Limoges Métropole a obtenu, le 8 avril 2020, la labellisation « terre de cyclisme ». (<https://structures.ffc.fr/outils-clubs-labels-ffc/labels-territoriaux/>) Ce label est attribué pour une durée de deux ans et il permet de valoriser la **qualité de l'offre cycliste offerte par la Communauté Urbaine qui propose une politique de développement du cyclisme sous toutes ses formes et pour tous ses publics.** Cette nouvelle distinction " terre de cyclisme " permet à Limoges Métropole de conforter son ambition dans l'animation du label " terre de jeux 2024 " (<https://terredejeux.paris2024.org>) et favorisera la promotion du vélodrome.

Suivre les actualités du vélodrome sur **Facebook** (<https://www.facebook.com/velodromelimogesmetropole>) et **Instagram** (<https://www.instagram.com/velodromelimogesmetropole/?hl=fr>)



Financements pour la construction et la couverture de cet équipement

	Limoges Métropole	État (FNDS)	Région	Europe (FEDER)
Construction				
2,9 M € HT (hors couverture)	1 820 000 €	400 000 €	500 000 €	180 481 €

	Limoges Métropole	État (FSIPL)	Région	Département
Couverture				
1,7 M€ HT	1 099 820 €	300 090 €	100 030 €	200 060 €

Pour ce chantier d'envergure, **15 marchés de travaux** sur 20 ont été attribués à des entreprises locales, soit près de **2 M d'euros d'investissement**. Au cours de ces travaux, **2 528 heures** ont également été réalisées dans le cadre du guichet territorial des clauses sociales de Limoges Métropole.

Un équipement complet

Le vélodrome communautaire Raymond Poulidor comprend :

- > Une piste en ciment à virages relevés, de **250 m de long sur 7 m de large**, avec un devers maximal dans les virages de 90 % (41°) et un devers minimal de 29 % (13°). L'équipement classé en **catégorie 4**, a reçu son homologation par la Fédération Française de Cyclisme (FFC) le 30 mai 2017. Elle est également éclairée.
- > Outre le quartier coureur, l'intérieur de la piste, accessible par un tunnel abritant des sanitaires pour les cyclistes, comporte une piste d'initiation à destination des enfants et d'échauffement lors des compétitions de **125 m de long sur 4 m de large** ;
- > Une extension à la halle des sports communale, bâtiment d'**environ 100 m2** avec accès indépendant qui abrite : les locaux de stockage du matériel cycliste, l'atelier de petite mécanique, une salle de réunion, un bureau à disposition des éducateurs du vélodrome et un local pour l'assistance médicale.

Ce site exceptionnel peut accueillir jusqu'à **1 636 spectateurs**, répartis dans les tribunes de **250 places** ou debout autour de la piste et dans le quartier coureur.

L'organisation

La gestion de l'équipement est assurée par Limoges Métropole qui a procédé au recrutement d'ue deux **éducateurs diplômée d'Etat et de la Fédération Française du Cyclisme** qui ont pour principales missions :

- > d'encadrer les activités piste, scolaire et périscolaire, les pratiquants occasionnels, les stages ;
- > de gérer le matériel ;
- > d'assurer la promotion du vélodrome ;
- > d'organiser l'utilisation du site.

Les différents comités

- > **Le comité de pilotage** : composé d'élus communautaires, il est chargé de rendre un avis sur l'exploitation et l'animation de l'équipement. Il fait également des propositions pour faire évoluer ce dernier.
- > **Le comité de piste** : composé de représentants du milieu du cyclisme. Il apporte sa contribution quant à l'organisation des activités programmées. Il propose un programme toujours plus adapté et diversifié, notamment en ce qui concerne le développement de nouvelles activités et des compétitions. Aussi, le comité de piste doit se faire le relais des pratiquants, du grand public, auprès de Limoges Métropole. Il doit être force de proposition pour animer le vélodrome communautaire Raymond Poulidor.
- > **Le comité de gestion** : composé des membres des deux autres comités, il opère un suivi de l'exploitation et de l'animation de l'équipement.

Ouverture au public

Le Vélodrome communautaire Raymond Poulidor propose des créneaux spécifiques « tout public ». Que vous soyez débutant ou confirmé, licencié vélo ou non, ces créneaux sont l'occasion de découvrir ce bel équipement et la discipline du vélo de piste.

Pour acheter votre entrée, réserver un créneau et louer du matériel, rien de plus simple. **Au moins 24 heures à l'avance, connectez-vous à notre plateforme de réservation** :

1. **Achetez votre entrée** ;
2. **Réservez la date à laquelle vous souhaitez venir** ;
3. **Procédez au paiement en ligne par carte bancaire.**

Voilà, vous êtes prêt à sauter le pas. Rendez-vous sur la piste, toute l'équipe est prête à vous accueillir !

Pour tous renseignements, une seule adresse : velodrome@limoges-metropole.fr

Plateforme de réservation

Informations pratiques

- **À qui ces créneaux s'adressent-ils ?**

Ces créneaux sont ouverts à tous, à partir de 10 ans révolus. Les éducateurs sportifs seront là pour vous accueillir et vous guider dans la découverte de la discipline, la pratique loisir ou le perfectionnement...

- **Faut-il du matériel particulier ?**

Seuls les vélos de piste sont autorisés. Le port des équipements de sécurité (casque, gants) est obligatoire. En cas de besoin, du matériel est disponible à la location (vélos, casque, gant, chaussures).

- **À propos des créneaux**

Les créneaux ouverts au public :

En période scolaire : Les lundis de 18h à 20h | Les jeudis de 15h30 à 17h30 | Les samedis de 8h30 à 10h30

Pendant les vacances scolaires : Les lundis de 17h30 à 19h30 | Les jeudis de 17h30 à 19h30 | Les samedis de 8h30 à 10h30.

Toute l'année, les baptêmes de piste ont lieu chaque samedi de 11h à 12h.

Pour des questions d'organisation, il est recommandé **d'arriver 20 minutes avant le début de chaque séance** d'autant plus si vous avez réservé du matériel.

- **Y a-t-il des pré requis pour venir s'entraîner ?**

Pour accéder à ces créneaux, vous devez obligatoirement justifier d'un baptême de piste ou avoir déjà fait de la compétition sous le label de la Fédération Française de Cyclisme. Dès lors, Limoges Métropole vous propose de passer votre baptême **le samedi de 11h à 12h**.

- **Quels sont les tarifs ?**

Limoges Métropole a adopté une grille tarifaire du vélodrome Raymond Poulidor par délibération du Conseil communautaire le 7 février 2019 et mise à jour dernièrement par délibération du 4 mars 2021 (entrée en vigueur le 1er avril 2021) qui va de **l'entrée unitaire à 2 €** (résident 25 ans et - *) à **l'abonnement annuel à 80 €** (résident extérieur *) en passant par le **baptême de piste à 15 €** encadrement et matériel compris (pour les 26 ans et +), sans compter la location de matériel.

* résidents = personnes domiciliées en Corrèze, Creuse, Haute-Vienne.

- **Comment réserver ma séance et le matériel ?**

La réservation des créneaux est obligatoire. Le nombre de personnes pouvant venir en même temps sur la piste est limité. Achat et réservation via le logiciel de réservation du Vélodrome :

[VELODROME-LIMOGESMETROPOLE.ELISATH.FR \(HTTPS://VELODROME-LIMOGESMETROPOLE.ELISATH.FR\)](https://velodrome-limogismetropole.elisath.fr)